



Agent de maintenance, Agent d'entretien des espaces verts, Assistant Technique

Du 01/09/2026 au 30/09/2026

Contrat de Travail Temporaire 35h/sem

Description du poste

L'agent technique entretient les locaux dans le respect du cadre institutionnel. Les missions confiées et les actions à mettre en œuvre impliquent de : ? Travailler en équipe pluridisciplinaire, participer à la transdisciplinarité ? Interroger et adapter sa pratique professionnelle

Profil recherché

Connaissance en électricité, plomberie, espaces verts
Connaissance de l'environnement et des dispositifs médicosociaux
Connaissance des problématiques liées au public accueilli
Savoir être : - Intégrité - Capacité d'anticipation - Proactivité

Missions

Identifier et signaler les dysfonctionnements dans un bâtiment ou environnement ? Prendre connaissance d'éventuelles consignes à sa prise de poste laissées par la hiérarchie (note de service, messagerie professionnelle...) ? Réaliser des réparations et des dépannages de premier niveau ? Respecter les règles de sécurité (signalisation, vêtements de protection, etc.) ? Tenir à jour les registres d'intervention ? Nettoyer, entretenir et ranger les locaux et extérieurs ? Nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage ? Appliquer les règles d'utilisation et de stockage des matériels et produits avec inventaires ? Alerter sur les risques, la vétusté, le dysfonctionnement ou la mise aux normes d'un équipement, d'un matériel, d'un engin ? Respecter les consignes générales de qualité, d'hygiène de sécurité et d'environnement ? Suivi des véhicules contrôle pneumatique-niveaux- planifier les révisions ? Tenu du carnet de bord des actions techniques et des actions de

vérification des installations (centrale incendie, éclairages, accès des locaux...) ; respect des émargements obligatoires concernant les points de sécurité ? Mise en œuvre des procédures de contrôle en lien avec le secrétariat, les prestataires, et en respectant les périodicités précisées par le plan d'action sécurité ? Appui à la maîtrise d'ouvrage lors de la réception de travaux et vérifications de chantiers ? Réalisation de devis ? Intervention sur l'installation électrique uniquement dans les termes autorisés par son habilitation. Prévoir de solliciter la direction avant échéance de validité de l'habilitation Missions annexe : Transport des enfants scolarisés le matin et le soir

Établissement

CESM

23 rue de la cornillère

Saint-Calais (72120)

Association : MONTJOIE

Horaires

Du lundi au vendredi

Horaire à la journée

Publics accueillis

Enfants/adolescents en difficultés sociales et/ou familiales